

REUNION DE CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal de L'Hôpital-le-Mercier s'est réuni le 16 octobre 2014 à 20 h, sous la présidence de Mr Georges BORDAT, Maire.

Tous les membres étaient présents.

Secrétaire de Séance : Mr Sylvain BONNET.

Le Conseil adopte le P.V. de la dernière séance.

- Délibérations :

* Travaux Environnement « Le Château » :

↳ France Télécom : Mr le Maire expose la proposition du SYDESL, pour l'enfouissement du réseau France Télécom au lieudit « Le Château », d'un montant de 17 000 €, pour une participation communale de 8 500 €. Le Conseil donne son accord à la proposition faite par le Syndicat Départemental, pour la réalisation des travaux indiqués ;

↳ Eclairage Public : Dans le cadre de la mise en réseau souterrain de l'Eclairage Public au lieudit « le Château », Mr le Maire présente le devis du SYDESL, d'un montant de 17 392 € HT, pour une participation communale de 8 692 €. Le Conseil Municipal accepte cette proposition dont le montant définitif sera chiffré au moment de la réalisation des travaux ;

* Taxe d'Aménagement :

Au terme de l'échéance de 3 ans (taux voté en 2011), le Conseil fixe le taux de la taxe d'aménagement à 1,50 % prenant effet le 1^{er} janvier 2015 et pour une durée illimitée laissant néanmoins la possibilité au Conseil de revenir chaque année sur cette décision ;

* Motion Ligne ferroviaire à grande vitesse POCL : au vu de l'intérêt du projet de la Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon qui fait l'unanimité auprès de l'ensemble des acteurs, pour répondre au besoin de desserte des territoires du centre et à la recherche de solution à la saturation de la ligne Paris-Lyon actuelle, le Conseil soutient ce projet qui respecte les zones écologiques sensibles, intéresse de nombreux utilisateurs potentiels et permettra un gain de temps et d'argent non négligeables ;

* Motion de soutien à l'action de l'AMF contre la baisse massive programmée des dotations de l'Etat : Mr le Maire fait part au Conseil que dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros, qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de manière conséquente, risquant de confronter communes et communautés de communes à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Le Conseil soutient donc la motion de l'Association des Maires de France, qui rappelle l'utilité des collectivités locales (communes et communautés de communes) pour faciliter la vie quotidienne des habitants, leur permettre de bien vivre ensemble, accompagner les entreprises présentes sur leur territoire et jouer un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

* Participation aux frais scolaires : un montant de 6 000 € (10 élèves x 600 €) sera versé à la Commune de St Yan pour participer aux frais de fonctionnement scolaire de 10 enfants de L'Hôpital scolarisés en classe maternelle à St Yan.

- Situation de Travaux :

* Chauffage du Bar-restaurant : le devis de l'Entreprise PURAVET, d'un montant de 13 599,78 €, pour la climatisation de la salle de restaurant, est accepté par le Conseil ;

* Salle des Fêtes : les travaux réalisés sont satisfaisants. Il reste à faire le changement de rideaux et le branchement aux égouts ;

* Ancienne Cure : l'échafaudage a été installé 8 jours en retard, mais les travaux de l'Entreprise Pommier ont commencé immédiatement après ;

* Les travaux d'assainissement, à La Plaine, ont été effectués ;

* Zone d'Activité : la construction a démarré ; la signature des actes est prévue la semaine prochaine. Une étude a été demandée à l'Entreprise CEGELEC pour un fonçage en vue du passage de tuyaux sous la route).

- Cimetière :

Le Conseil fixe les tarifs de concessions, valables à compter du 1^{er} janvier 2015 :

* Tarifs des concessions pour tombe ou caveau : 100 € pour une durée de 30 ans et 120 € pour 50 ans ;

* Tarifs pour le Colombarium : 550 € pour 15 ans et 700 € pour 30 ans.

Il reste une case de libre dans le colombarium. Le Conseil prévoit donc d'y mettre en place de nouvelles cases. Suite à l'extension du colombarium, les tarifs pourront être revus

- Location de terrain aux Bois Muets (future Zone d'Activité) :

Suite à la vente, par la Commune, à la Société UNEC, d'une parcelle de terrain d'une surface de 4 hectares sur la Zone d'Activité, il a été décidé de concéder l'espace restant à Mr Alexandre CARRÉ, agriculteur à L'Hôpital-le-Mercier, entretenant déjà, par convention du 25 octobre 2013, la Réserve Foncière d'une contenance de 9 ha 03 a. Le pré du Bois Muet, d'une surface actuelle de 5 h 03 a, sera loué à titre précaire et annuel, 650 € à Mr Alexandre CARRÉ pour 2014 et les années suivantes.

- Bâtiment CEGELEC :

Suite à une visite de contrôle d'un cabinet d'étude, les locaux de La Plaine ont été jugés hors norme. Un bail emphytéotique existe entre la Commune et Mme BOISSARD pour la location du terrain sur lequel se trouvent les bâtiments qui sont loués à la CEGELEC par la Mairie. Le Conseil envisage d'acheter le terrain, mais doit attendre l'avis du Juge des Tutelles.

- Bilan du lancement de la réforme des rythmes scolaires :

Au vu des besoins de disponibilité pour l'année scolaire (prévoir 940 h/36 semaine, soit 26,70 heures de présence hebdomadaire, le Conseil charge le Maire d'établir, si nécessaire, un avenant pour augmenter de 3 heures/35 le temps de travail rémunéré de Mme GUICHARD. La garderie du soir pourrait être tenue par Mme AUGER à qui il serait demandé un peu moins de présence pour le ménage de la salle et de la mairie.

- Questions diverses :

* Mr le Maire donne connaissance aux Conseillers, des remerciements de la Sté Musicale de St Yan, de Radio-Cactus et du Centre anticancéreux Leclerc de Dijon pour la subvention perçue en 2014 ; le Conseil ne donne pas de suite à une demande de subvention d'un autre organisme ;

* Le Conseil est informé qu'une portion de la route située vers le Ball'trap, a été détériorée par la charrue de Mr CHANTELOUP, Exploitant Agricole ; une déclaration de sinistre sera adressée avec un devis de réparation de l'Entreprise BOUHET, à l'assureur de la Commune (Groupama) en vue du remboursement des dégâts causés ;

* Mr BALLIGAND, employé communautaire, nous sera mis à disposition 2 jours par semaine, durant 1 ou 2 mois pour aider Mr COLLIER, Agent Technique ; le Conseil donne un avis favorable à cette proposition ;

* Mr le Maire remet aux Conseillers les comptes-rendus communautaires du 23 juin et du 30 septembre derniers ;

* Un grillage sera installé prochainement entre les espaces verts de la Commune et la propriété de Mr Thinard, à côté de la Mairie ;

* Un escabeau ou marchepied serait nécessaire à la Salle, pour accéder aux meubles hauts renfermant la vaisselle, mais il ne devra pas être mis à la disposition du public ;

* La Communauté de Communes envisage de mutualiser un maximum de services et de matériel des communes membres, dans les années à venir, afin de réduire les coûts d'entretien et autres charges afférentes.

- La séance est levée à 24 h 10.